

## Tarifs

En vigueur à compter du 02/05/2024

Les services	Prix en Euros (€)
BILAN VACCINAL ET CONSEILS AUX VOYAGEURS (cette prestation n'est pas facturée lors d'une vaccination)	15,00
EMISSION D'UN DUPLICATA	20,00

Les consultations hors nomenclature <i>Tarifs ne relevant pas d'une convention avec l'assurance maladie</i>	Prix en Euros (€) par personne
CONSULTATION DE MEDECINE DES VOYAGES pour séjour de courte durée (☐)	30,00
CONSULTATION DE MEDECINE DES VOYAGES pour long séjour, tour du monde ou expatriation (☐)	60,00
CONSULTATION HORS NOMENCLATURE à visée d'expertise	de 60,00 à 240,00

Les vaccins (Tarif pour 1 injection)	Prix en Euros (€)
FIEVRE JAUNE (Stamaril monodose)	80,00
DIPHTERIE - TETANOS - POLIOMYELITIS (Revaxis)	20,00
DIPHTERIE - TETANOS - POLIOMYELITIS - COQUELUCHE (Repevax / Boostrix/ Tétravac Acellulaire)	42,00
HEPATITE A - Adulte (Avaxim 160/ Havrix 1440 / Vaqta 50)	50,00
HEPATITE A - Enfant (Avaxim 80 / Havrix 720)	45,00
HEPATITE B (Engerix B)	35,00
HEPATITES A + B (Twinrix)	70,00
TYPHOIDE (Typhim)	60,00
RAGE (Rabique Pasteur / Rabipur)	70,00
MENINGOCOCCIQUE A + C + Y + W 135 conjugué (Nimenrix / Menveo)	56,00
ENCEPHALITE JAPONAISE (Ixiaro)	115,00
ENCEPHALITE A TIQUES (Ticovac/Encepur)	65,00
LEPTOSPIROSE (Spirolept)	157,00
GRIPPE (Vaxigrip tetra ou équivalent)	21,00
ROUGEOLE OREILLONS RUBEOLE (Priorix/M-M-RVaxpro)	30,00
TEST TUBERCULINIQUE (Tubertest 5UI)	15,00

Les consultations et actes remboursables <i>Tarifs conventionnels de secteur 1, applicables à tout assuré relevant du régime social français et révisibles par la sécurité sociale</i>	Prix en Euros (€) par personne
CONSULTATION DE MEDECINE GENERALE (tarif conventionnel de secteur 1)	26,50
CONSULTATION SPECIALISEE (tarif conventionnel de secteur 1)	26,50
MAJORATION DE COORDINATION (MCG pour généraliste ou MCS pour spécialiste)	5,00
MAJORATION JEUNE ENFANT jusqu'à 6 ans (MGE pour généraliste)	5,00
MAJORATION JEUNES pour les moins de 16 ans (MPJ pour spécialistes)	5,00
CONSULTATION D'EXPERT APC (tarif conventionnel de secteur 1)	56,50
CONSULTATION D'EXPERT APU (tarif conventionnel de secteur 1)	69,00
ACTES MEDICAUX selon la nomenclature des actes définis par la CCAM	selon l'acte
ACTE INFIRMIER	3,15
DEPASSEMENT AUTORISE (appliqué pour la consultation spécialisée hors parcours de soin)	5,00

version du 02/05/2024

(☐) la consultation de médecine des voyages n'est pas remboursée par la sécurité sociale